



EARL MASSON_PRODUCTEUR

(Sandrine : 06.70.34.25.38)

25 Route de Bratte

54760 FAULX

masson-producteur@orange.fr

Adhérent

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

TEL :

MAIL :

Contrat d'engagement réciproque fruits 2019/2020

1/Objet

Le présent contrat a pour objet la fourniture par le producteur à l'adhérent de ce contrat d'un panier de fruits. La notion de « panier » correspond à un assortiment de fruits en fonction de la saison. Les fruits sont produits en respectant un cahier des charges « Vergers écoresponsables », en accord avec la nature.

Je produis plusieurs variétés de pommes (**sucrées, acidulées ou à cuire**. Merci d'entourer votre préférence), des pêches, des cerises, des quetsches, des mirabelles. La composition du panier se fera en fonction de la saison, des aléas climatiques et des rendements de production.

2/ Durée du contrat

Le contrat s'étend du 23 avril 2019 au 11 février 2020 et ce pour une distribution les mardis toutes les 2 semaines, entre 18h et 19h à la salle des petites fêtes de Velaine en Haye.

Chaque adhérent a la responsabilité de s'organiser pour faire récupérer son panier par une personne qu'il aura désignée lors de ses absences.

La distribution des produits a lieu **le Mardi entre 18 et 19h.**

3/Règlement

Le règlement se fait par chèque, à la signature du contrat. Les chèques sont à libeller au nom de « Masson Producteur ». Ce paiement peut s'effectuer en plusieurs chèques échelonnés.

Le présent contrat, contresigné par le producteur et par l'AMAP des Gourmets de Velaine, tient lieu de reçu de paiement.

4/Validité du contrat

Le présent contrat n'est valable qu'à la remise du règlement correspondant.

	Panier 10€	Panier 15€	Panier 20€	
23 avril 2019				
7 mai				
21 mai				
4 juin				
18 juin				
2 juillet				
16 juillet				
13 aout				
27 aout				
10 sept				
24 sept				
8 octobre				
22 octobre				
5 novembre				
19 novembre				
3 décembre				
17 décembre				
21 janvier				
4 février				
Coupon 20€				

Coupon à 20€ :

Vous pouvez acheter des coupons à 20€ à utiliser à votre guise tout au long de l'année pour des commandes supplémentaires. Vous commandez par téléphone ou

par mail (3 jours minimum avant la date demandée) et vous venez retirer votre commande à la distribution du mardi soir.

Contrat signé en 3 exemplaires le/...../2019 à Velaine en Haye.

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Adhérent

AMAP des Gourmets de Velaine

Producteur